

Réunion pour l'action A1-9 « Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique » du contrat de rivière du Tarn-amont
7 avril 2011 – Florac

Étaient présents :

- Fédération de pêche de l'Aveyron (FDAAPPMA¹ 12) : M^{me} Martine Guilmet ;
- Fédération de pêche du Gard (FDAAPPMA 30) : M. Pascal Dance ; M. Stéphane Fernandes, M. Stéphane Katsoulakis ;
- Fédération de pêche de la Lozère (FDAAPPMA 48) : M^{me} Valérie Prouha ; M. Florian Caraveo ;
- SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses : M^{me} Anne Gély (animatrice SAGE²) ; M^{me} Stéphanie Braud (animatrice contrat de rivière) ; M. David Meyrueis (technicien de rivière).

M^{me} Braud remercie les participants pour leur présence et rappelle que l'objectif de la réunion est de **définir les modalités de mise en place de ce réseau complémentaire de suivi afin que ce dernier soit cohérent en termes de méthodologie sur l'ensemble du bassin Tarn-amont et avec les réseaux existants (RCS³, RCO⁴...)**, à partir des notes méthodologiques fournies par les fédérations de pêche et de la fiche-action A1-9.

M^{me} Gély précise que le contrat de rivière du Tarn-amont a été signé le 21 janvier 2011. Le volet A1 « Qualité des eaux » du contrat de rivière se compose de neuf fiches-actions. Elle rappelle que la fiche-action A1-9 « Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique » a été inscrite dans le contrat de rivière Tarn-amont sur la base des propositions des fédérations de pêche de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère. Elle indique que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a souhaité intégrer le suivi physico-chimique.

L'action A1-9 « Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique » se compose des trois sous-actions suivantes :

- A1-9.1 – Réalisation d'un état des lieux hydrobiologique des cours d'eau du bassin du Tarn-amont
- A1-9.2 – Mise en place d'un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique
- A1-9.3 – Réalisation de suivis thermiques complémentaires

Les maîtres d'ouvrage identifiés pour cette action sont les fédérations de pêche de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère.

L'objectif de la réunion est que les maîtres d'ouvrage du contrat de rivière se mettent d'accord sur la méthodologie et le déroulement de l'action au cours des cinq années de mise en œuvre du contrat de rivière. Il est prévu de proposer à l'Onema⁵ et à l'Agence de l'eau, lors d'une prochaine réunion, un réseau complémentaire qui soit cohérent sur le bassin du Tarn-amont et compatible avec la DCE⁶.

¹ Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

² Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

³ Réseau de contrôle de surveillance

⁴ Réseau de contrôle opérationnel

⁵ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

⁶ Directive cadre sur l'eau

A9-1.1 – Réalisation d'un état des lieux hydrobiologique des cours d'eau du bassin du Tarn-amont

M^{me} Prouha explique que l'objectif de cet état des lieux est d'avoir une image des milieux et des pressions à l'échelle des sous-bassins. Elle prévoit de réaliser l'état des lieux sur la partie lozérienne du contrat de rivière Tarn-amont en 2012 dans le cadre de l'actualisation du SDVP⁷. L'objectif, une fois les pressions identifiées, serait d'avoir une idée de leurs incidences sur les milieux aquatiques. Elle ajoute que l'état des lieux sera compatible avec la méthodologie DCE.

→ **Utiliser une méthode validée par la DCE / FD 12, 30, 48**

M^{me} Prouha souhaite identifier un réseau dense de stations-tests pour l'état des lieux, sur la base desquelles elle proposera les stations du réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique.

MM. Dance et Fernandes expliquent qu'en ce qui concerne la partie gardoise concernée par le contrat de rivière Tarn-amont, l'état des lieux est déjà bien connu. Cependant, aucune station n'a encore été identifiée. D'après M. Dance un réseau de stations pourra être proposé, à partir du travail réalisé par M. Katsoulakis dans le cadre de son stage, d'ici la fin du mois d'avril et permettre le choix par la suite des stations du réseau complémentaire de suivi.

M^{me} Guilmet indique que dans la partie aveyronnaise du contrat de rivière l'état des lieux est connu et que des stations pour le réseau complémentaire de suivi ont été inscrites dans la fiche A1-9 du contrat de rivière Tarn-amont. Elle précise que cette proposition peut être modifiée notamment en proposant d'autres points si nécessaire pour compléter le travail d'état des lieux.

→ **Contactez les financeurs afin d'avoir une idée de la marge de manœuvre dont disposent les FD / Cellule d'animation**

→ **Réalisation de l'état des lieux et choix des stations / FDAAPPMA 12, 30 et 48**

A1-9.2 – Mise en place d'un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique

Selon M^{me} Guilmet l'objectif du réseau complémentaire est de pérenniser la connaissance et d'avoir une image de contextes diversifiés. Elle indique que l'Onema est d'accord avec la mise en place d'un tel réseau du moment qu'il respecte les protocoles DCE.

Mise au point sur la méthodologie

Choix des stations et fréquence d'échantillonnage

M^{me} Guilmet explique que la note méthodologique, transmise en 2009 à la cellule d'animation du contrat de rivière Tarn-amont, est issue d'une réflexion sur la mise en place d'un réseau complémentaire à l'échelle départementale. La fédération de pêche est partie du constat que le

⁷ Schéma départemental à vocation piscicole

réseau RCS ne rend pas compte de la diversité départementale et qu'il est nécessaire de compléter le réseau afin de pérenniser la connaissance du milieu aquatique. L'objectif de ce réseau était de pérenniser la connaissance sur le département de l'Aveyron. Cette réflexion repose sur une analyse réalisée *via* un SIG⁸ qui permet de croiser différentes couches d'informations géographiques : le rang de Strahler, le niveau de pression anthropique, les données géographiques d'occupation des sols Corine Land Cover, les densités d'élevage tirées du RGA⁹ de 2000, *etc.* Cette approche multi-critères a permis de caractériser les contextes naturels et les niveaux de pressions pour les différents ensembles étudiés. A partir de cette analyse, elle a pu ensuite réaliser le découpage du territoire et placer les points du réseau complémentaire en prenant en compte les réseaux existants. Le nombre de stations est défini à partir des règles de base fixées par la circulaire DCE 2006/16 du 13 juillet 2006 (*cf.* réseau RCS). En fonction du niveau de pression, la fédération de pêche a distingué trois cas :

- Réseau de référence (REF) : site qualifié de référence au sens de la DCE ;
- Réseau sub-référentiel (SREF) : cas des cours d'eau où il existe des pressions anthropiques importantes mais où les caractéristiques naturels du cours d'eau sont telles que le milieu est en parti en bon voire très bon état ;
- Réseau des cours d'eau impactés par les activités humaines (RCI).

Sur la base de ce travail, dans le cadre du contrat de rivière, des stations de suivi hydrobiologique ont été proposées ainsi que des stations de suivi thermique complémentaires. Les fréquences d'échantillonnage retenues sont celles préconisées par la DCE. M^{me} Guilmet précise que ce travail a été validé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2008. Le projet n'a cependant pas abouti car l'Agence de l'eau demandait une structuration informatique exigeant un travail et des moyens trop conséquents qui ne pouvaient pas être pris en charge par la FDAAPPMA 12.

M^{me} Braud demande si cette méthode d'analyse *via* l'outil SIG pourrait être appliquée à la totalité du bassin du Tarn-amont. M^{me} Guilmet lui répond qu'il est possible de réaliser la même chose sur l'ensemble du bassin Tarn-amont, du moment que l'on a les données nécessaires pour renseigner le SIG. Cependant, cette analyse est relativement lourde à mettre en œuvre.

D'après la note méthodologique de la fédération de pêche de la Lozère, le nombre de campagnes envisagées est plus important. Cependant, M^{me} Prouha explique que c'est une proposition et qu'en ce qui concerne les fréquences d'échantillonnage, il est possible de s'adapter pour avoir une méthodologie homogène sur le bassin Tarn-amont.

M^{me} Guilmet propose de réaliser une première campagne en 2012 sur un réseau de points densifié (points de l'état des lieux de la sous-action A1-9) puis de se cantonner aux points identifiés pour le réseau complémentaires de suivi en 2014 et de faire la dernière campagne en 2016, s'il est possible de prolonger le contrat de rivière, sur les mêmes points qu'en 2012 (réseau densifié de l'état des lieux). L'hydromorphologie fera l'objet d'une campagne en début et en fin de contrat, ce qui permettra selon M. Meyrueis de voir l'évolution de la qualité physique des cours d'eau durant le contrat de rivière. Seule la thermie sera suivie chaque année.

⁸ Système d'information géographique

⁹ Recensement général agricole

Tableau indiquant le nombre de campagnes envisagées durant le contrat de rivière Tarn-amont en fonction des indicateurs retenus pour le réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique :

Indicateurs suivis	Nombre de campagnes (années concernées par le suivi) *
Thermie	5 (2012-2016)
Poissons	3 (2012 ;2014 ;2016)
Diatomées / Invertébrés	3 (2012 ;2014 ;2016)
Hydromorphologie	2 (2012 ;2016)

Rq : l'année 2016 correspond à la dernière année du contrat de rivière si il est prolongé d'un an.

*Pour les années 2012 et 2016, le suivi sera réalisé sur les stations du réseau densifié établi lors de la phase d'état des lieux de la sous-action A1-9.1.

→ **Une campagne sur un réseau dense de station en début et une autre en fin de contrat / Suivi sur les stations du réseau complémentaire les autres années**

Milieu physique : hydromorphologie

M^{me} Guilmet explique que sur le plan de l'hydromorphologie il n'existe aucune méthode standardisée pour le moment. La FDAAPPMA 12 a réalisé, sur le bassin de la Serre¹⁰, une étude comparative de différentes méthodes de diagnostic morphologique des milieux à l'échelle des bassins versants. Les résultats de cette étude vont être repris et analysés et des protocoles seront testés sur d'autres cours d'eau de l'Aveyron durant l'été 2011, dans le cadre d'un stage, afin de proposer une ou un ensemble de méthodes permettant d'intégrer les grands aspects qui relient morphologie et biologie, dans l'optique d'un diagnostic DCE. La fédération de pêche du Gard rappelle qu'il existe d'autres méthodologies telle que River Habitat Survey (RHS), une méthode anglo-saxonne, qui est utilisée dans le Gers.

→ **Définir une méthodologie concernant le suivi hydromorphologique / FD 12, 30 et 48**

Peuplements piscicoles

M. Meyrueis souhaite savoir si la fédération de pêche de l'Aveyron a prévu des stations sur le Tarn. M^{me} Guilmet explique que des points sont déjà proposés dans le contrat de rivière sur la partie Aveyron, mais aucun point supplémentaire n'a été proposé sur le Tarn, étant donné qu'il existe des stations suivies par l'Onema : Millau-plage et Brousse-le-Château en Aveyron. M. Meyrueis indique que, sur le Tarn en Lozère, il existe une station de pêche Onema au niveau de Montbrun, qui selon lui n'est pas très représentative du cours d'eau. Les fédérations de pêche de l'Aveyron et de Lozère conviennent que sur le cours d'eau du Tarn, il existe peu de stations de pêche. M. Meyrueis demande quelle est la méthode de pêche utilisée par l'Onema en Aveyron. M^{me} Guilmet lui répond que la méthode de pêche utilisée par l'Onema,

¹⁰ La Serre est un affluent de l'Aveyron en rive droite et sous-affluent de la Garonne par l'Aveyron puis par le Tarn.

étant donné que le cours d'eau fait plus de huit mètres de large à cet endroit, est la pêche par échantillonnages ponctuels d'abondance (EPA). Elle précise que dans ce type de pêche le cours d'eau est partiellement prospecté. Les fédérations de pêches de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère s'accordent à dire que la méthode de pêche par ambiance est la plus intéressante et la plus pertinente dans le cas d'un cours d'eau comme le Tarn. Ils pensent que pour les points de pêches du réseau complémentaire cette méthode serait la plus indiquée d'autant que l'Onema la met en œuvre par ailleurs.

M. Dance explique qu'il est prévu de mettre en place sur le département du Gard dix stations de pêche dont une partie sera sur le bassin Tarn-amont.

→ **Lorsque la prospection complète n'est pas possible (cas des cours d'eau de plus de huit mètres de large ou ayant une configuration particulière) : mise en œuvre de préférence d'une méthode de pêche par ambiance / FD 12, 30 et 48**

IBD¹¹ / IBGN¹²

Le problème des réseaux existants est leur grande variabilité en termes de fiabilité des résultats du fait de la diversité de prestataires qui sont retenus chaque année par un nouvel appel d'offre. En fonction des prestataires, les prélèvements et les analyses sont plus ou moins bien réalisés. Un réseau complémentaire mis en place par les fédérations de pêche sur le bassin du Tarn-amont serait un moyen d'avoir un suivi homogène en termes de mise en œuvre de la méthode et d'avoir par conséquent des résultats comparables de ce point de vue.

M^{me} Braud demande comment sont faits les prélèvements IBD et IBGN. M^{me} Guilmet et M. Caraveo expliquent que les prélèvements pour l'IBD, assez simples en termes de méthodologie, sont réalisés par les agents des fédérations de pêche mais que l'analyse des prélèvements est confiée à un sous-traitant spécialisé. Les prélèvements IBGN sont réalisés par les agents des fédérations de pêche. Certains gros individus, facilement identifiables peuvent être relâchés, après dénombrement, comme le prévoit la DCE (généralement odonates, écrevisses indigènes, moules d'eau douce ; il est toutefois nécessaire de s'entendre sur les espèces concernées). L'analyse des échantillons, le calcul de l'IBGN et l'interprétation des résultats sont réalisés par les fédérations de pêche.

M^{me} Braud souhaite savoir si les fédérations bénéficient d'une accréditation Cofrac. M^{me} Guilmet et M. Caraveo précisent qu'ils n'ont pas cette accréditation. D'après leur expérience, l'accréditation Cofrac, qui est très coûteuse, n'est pas pour autant gage de qualité. M. Caraveo précise que, pour sa part, il a demandé à la Dreal¹³ de valider les résultats issus de ses prélèvements. Il apparaît qu'ils sont cohérents avec les résultats des prélèvements IBGN effectués les années précédentes.

M. Dance indique que la fédération de pêche du Gard envisage de mettre en place, à l'échelle du département, une dizaine de stations IBGN en complément de celles du Conseil général du Gard.

¹¹ Indice biologique diatomées

¹² Indice biologique normal globalisé

¹³ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

→ **Se mettre d'accord sur les individus qui sont relâchés lors des prélèvements IBGN cf. protocole DCE ou norme Afnor (sept. 2009) / FD 12, 30 et 48**

Financement

M^{me} Guilmet rappelle que la DCE demande que l'évaluation de l'état biologique s'effectue au minimum sur la base d'un organisme animal et d'un organisme végétal (circulaire DCE 2005/12 du 18 juillet 2005).

M^{mes} Gély et Braud proposent de prendre contact avec l'Agence de l'eau pour savoir dans quelle mesure ils comptent financer ce réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique. Il est clair que ce sont ces financements qui définiront le déroulement de l'action (nombre de stations, nombre de campagnes, indicateurs suivis, etc.).

→ **Contactez les financeurs / Cellule d'animation**

Arguments en faveur du réseau complémentaire

Le réseau complémentaire est un besoin du territoire (cf. SDAGE/PDM, SAGE, contrat de rivière). Il apportera la connaissance nécessaire dans l'objectif de faire de la préservation, de la protection et de la gestion (maintien du très bon état et passage du bon au très bon état). Par ailleurs, c'est un indicateur de suivi du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont qu'il faut mettre en place rapidement. Au sens de la DCE, il faut pérenniser la connaissance du réseau patrimonial. De plus ce réseau complémentaire de suivi répond à une logique « amont-aval ».

A1-9.3 – Réalisation de suivis thermiques complémentaires

En Aveyron, il existe déjà un parc de 90 sondes thermiques dont une partie est fixe et l'autre tourne en fonction des besoins (suivis réalisés dans le cadre des contrats de rivière par exemple).

M. Dance précise que la FDAAPPMA du Gard souhaite mettre en place un réseau de suivi thermique. Ce réseau compterait une vingtaine de stations équipées de sondes en plus des sept stations déjà équipées et suivies par l'Onema. Dans le périmètre du contrat de rivière, deux stations sont déjà pressenties (une sur la Dourbie et une seconde sur le Trévezel, cours d'eau qui n'a fait l'objet d'aucun suivi pour le moment).

M^{me} Prouha rappelle que le Parc national des Cévennes réalise des suivis thermique qu'il faut prendre en compte dans le choix des stations de mesure afin de ne pas avoir de doublons. Il est nécessaire de les intégrer lors des prochaines réunions.

→ **Réunion FD pêche 12, 30, 48, Onema, AEAG¹⁴, PNC¹⁵ / Cellule d'animation**

¹⁴ Agence de l'eau Adour-Garonne

¹⁵ Parc national des Cévennes

Stéphanie Braud
Animatrice du contrat de rivière Tarn-amont
SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Cellule d'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
et du projet de contrat de rivière du Tarn amont

Co-maîtrise d'ouvrage : SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
Parc naturel régional des Grands Causses

Adresse : SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
Mairie – 48210 Sainte-Énimie

Tél. 04 66 48 47 95 ou 45 09 74 – Fax 04 66 48 52 28

Email sage-tarn-amont@wanadoo.fr – contrat-tarn-amont@orange.fr